



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#162 - mars - avril 2022



**ÉCO PÂTURAGE :
LES MOUTONS
DÉBARQUENT À LÈVES !**

Vote du budget 2022 : 8^{ème} baisse des impôts

Merci à Charles Deroche, Lèveois passionné de photos, qui prend régulièrement des clichés de la commune et des diverses manifestations. Ici vue du grand étang au coucher de soleil.



P4
Finances
Le budget voté le 07 février



P14
Actualité
Elections présidentielles



P8
Nature & biodiversité
Eco pâturage



P16
Retour en images



P10
Vie pratique



P18
A la découverte de nos agriculteurs



P12
Histoire de Lèves
Bataille de Rollon



P20
A la découverte de nos associations



L'ÉDITO DU MAIRE



Avec le printemps qui approche et la situation sanitaire qui semble enfin s'éclaircir pour de bon, les projets de la commune et les occasions de nous retrouver ne manqueront pas.

Parmi nos promesses de campagne figurait celle de renforcer la protection de notre biodiversité. Nous poursuivons cette politique locale volontariste par la plantation d'un vignoble sur une parcelle communale rue de Bailleau et par l'installation de moutons aux abords du grand étang. Dans l'intervalle, les services de la ville auront procédé à un nettoyage du square Griffith où nous projetons de planter un arboretum.

Les travaux continueront à être importants cette année, en atteste le niveau historiquement élevé du montant des investissements prévus dans le cadre du budget primitif 2022, dont les grandes lignes vous sont présentées ici. Nous continuons à tenir les engagements que vous avez validés en 2014 et confirmé en 2020, le premier d'entre eux étant la baisse des impôts locaux, que nous venons de voter pour la 8^{ème} année consécutive.

Ces décisions sont le fruit d'une gestion efficace et responsable, qui nous permet de voir l'avenir avec confiance et sérénité, tout en trouvant le meilleur équilibre possible entre la qualité des services qui vous sont rendus au quotidien et les investissements qui permettent d'entretenir et moderniser notre patrimoine viaire et immobilier, pour aujourd'hui et pour demain.

Des comptes bien tenus permettent de conforter le soutien aux associations, qui en ont bien besoin, et d'organiser de nouveaux événements qui nous permettent de nous retrouver dans cet esprit de convivialité qui caractérise tant notre agréable commune. Ce sera le cas le week-end des 8, 9 et 10 juillet, lors duquel nous organiserons une fête Vikings à laquelle vous serez tous conviés. Nous y célébrerons les 1111 ans de la bataille de Rollon, première grande page d'histoire de Lèves qui vous est racontée ici.

D'ici là, d'autres temps forts nous attendent, avec un programme culturel chargé en ces mois de mars et d'avril. Et nous pouvons enfin reprendre nos réunions d'échange, que j'affectionne particulièrement. Je vous donne rendez-vous le lundi 4 avril à l'Espace Soutine pour une réunion publique sur le projet Cœur de village, qui va prochainement franchir de nouvelles étapes.

Les 10 et 24 avril auront lieu les élections présidentielles. Montrons l'exemple en nous déplaçant massivement aux urnes. Quels que soient nos choix respectifs et quel que soit le résultat, que nous aurons à respecter, je formule le vœu que demeure l'esprit d'union qui fait notre force.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

LE BUDGET VOTÉ LE 07 FÉVRIER 2022



Le 07 février dernier, les élus réunis lors de la séance du Conseil municipal pour le vote du budget.

Le conseil municipal a voté en sa séance du 7 février le budget primitif 2022. Au total, le budget prévoit de manière équilibrée 11 154 703,72 euros en recettes comme en dépenses, qui se décomposent comme suit : 5 766 662,83 euros en section de fonctionnement et 5 388 040,89 euros en section d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit par grands chapitres : 3 026 775 euros en charges de personnel et frais assimilés ; 1 213 415 euros en charges à caractère général ; 251 307 euros en autres charges de gestion courante ; 168 228,83 euros en dépenses imprévues ; 116 562 euros en charges financières et 5 000 euros en charges exceptionnelles. Les dépenses d'ordre s'élèvent à 985 375 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit par grands chapitres : 3 229 827 euros en impôts et taxes ; 1 655 400 euros en dotations et participations ; 625 000 euros en

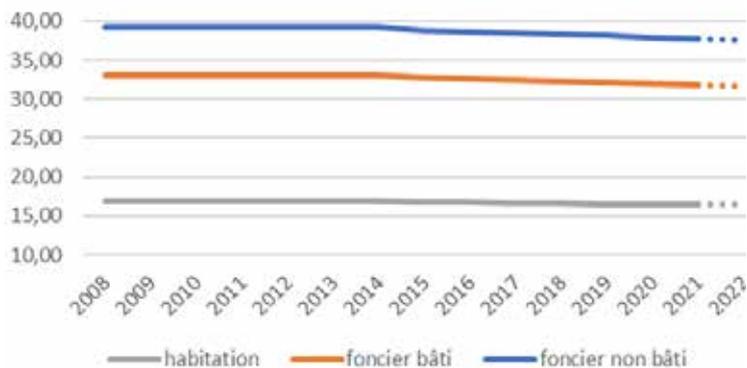
produits des services ; 50 000 euros en atténuations de charges ; 25 000 euros en produits exceptionnels et 10 000 euros en autres produits de gestion courante. Les recettes d'ordre s'élèvent à 3 207 euros.

Les dépenses réelles d'investissement (hors RAR*, d'un montant de 2 364 533,89 euros) se répartissent comme suit par grands chapitres : 1 938 000 euros en dépenses d'équipement ; 490 000 euros en autres immobilisations financières (Concession Publique d'Aménagement Cœur de village) ; 392 300 euros en remboursement d'emprunts et 200 000 en dépenses imprévues. Les dépenses d'ordre s'élèvent à 3 207 euros.

Les recettes réelles d'investissement (hors RAR*, d'un montant de 1 466 926,60 euros) se répartissent comme suit par grands chapitres : 1 485 739,29 euros en excédents de fonctionnement capitalisés ; 1 000 000 en emprunts ; 250 000 euros en dotations et 200 000 euros en subventions. Les recettes d'ordre s'élèvent à 985 375 euros.

*RAR = restes à réaliser : dépenses et recettes votées l'année précédente, qui s'étalent sur deux exercices (par exemple : avec les travaux de l'école Jules Vallain ou de la rue de Bailleau, qui s'étalent sur 2021 et 2022).

8^{ÈME} BAISSÉ DES IMPÔTS LOCAUX



Pour la 8^{ème} année consécutive, les taux des taxes foncières (bâti et non bâti) baissent de 0,5%. Le taux de la taxe d'habitation reste figé par la loi depuis 2020.

Les taux 2022 sont les suivants :

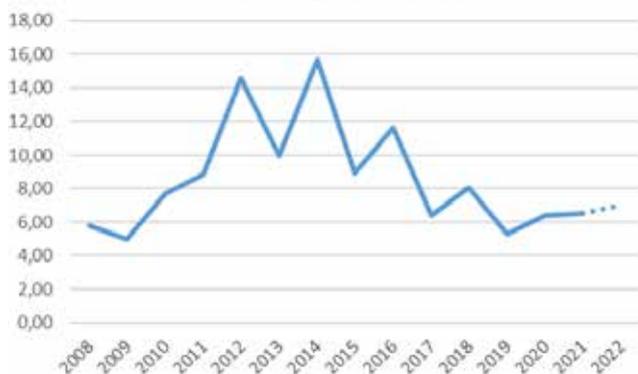
- Taxe d'habitation : 31,72%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,94% (dont 20,22% de la part départementale)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,75%

AUTOFINANCEMENT PERFORMANT



Depuis 2014, la capacité d'autofinancement s'est nettement améliorée. En 2022, la CAF brute (écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) devrait atteindre le niveau de 814 000 euros, tandis que la CAF nette (CAF brute - remboursement d'emprunts) devrait atteindre 422 000 euros.

SÉCURISATION DE LA DETTE



La dette est désormais sécurisée, grâce à une bonne capacité de désendettement retrouvée. Le ratio de désendettement se calcule comme suit : encours de la dette / CAF brut. En dessous de 8 années de remboursement de la dette, la situation financière est considérée comme étant saine par les partenaires financiers. En 2022, le ratio devrait être de 7 années.

8 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS POUR 2022 - 2024



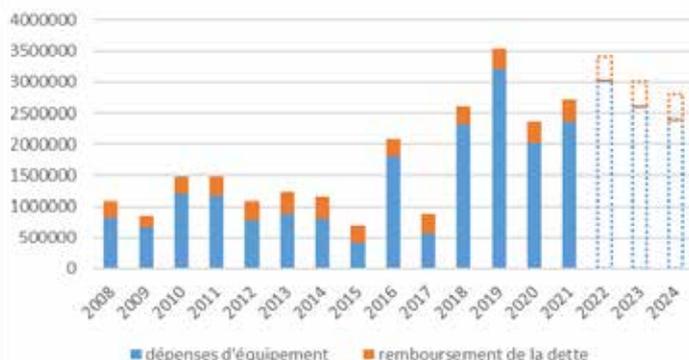
Le projet Cœur de village se poursuivra sur la période 2022- 2024 avec l'aménagement du carrefour et des espaces publics.

La commune de Lèves poursuit ses investissements. Après une moyenne de près de deux millions d'euros de dépenses d'investissement annuels lors de la mandature 2014-2020, il est prévu pour les trois prochaines années de poursuivre un haut niveau d'investissement avec un total de 8 millions d'euros de dépenses d'équipement.

L'amélioration de l'autofinancement, les ventes d'actifs devenus inutiles pour la commune (ancien restaurant scolaire, ancien stade Claude Piau, moulin de Ouarville) et les subventions et participations obtenues auprès des partenaires permettent de financer les projets à venir.

Un regard particulier est apporté sur l'aspect économique et écologique des investissements. Ceux-ci doivent permettre, au-delà de l'amélioration du service rendu à la population, de générer des économies budgétaires et des économies d'énergie à long terme.

Parmi les importants projets de ces trois prochaines années figurent la fin des travaux de rénovation de l'école Jules Vallain, la construction d'une nouvelle école de musique, des travaux de rénovation de l'église et les aménagements des espaces publics du cœur de village.



UN NIVEAU ÉLEVÉ D'INVESTISSEMENTS

Avec une somme totale de 5 388 040,89 euros dont 2 364 533,89 euros de RAR en dépenses et 1 466 926,60 de RAR en recettes, le budget 2022 en section d'investissement est ambitieux. Il comprend 3 020 300 euros de dépenses nouvelles ; 2 628 000 euros pour le financement des projets et 392 300 euros pour le remboursement de la dette.

LES GRANDS PROJETS

► COEUR DE VILLAGE



Ce projet se poursuivra sur 2022- 2024 avec l'aménagement du carrefour et des voiries associées, de la place Nailsworth, de la place de l'Eglise et du parvis de l'école.

► RÉNOVATION ÉGLISE SAINT LAZARE



Suite au diagnostic complet de l'église réalisé en 2021, le projet définitif de rénovation va être bouclé en 2022, avec recherches de financement, pour travaux prévisionnels en 2023.

► De nombreux autres projets sont prévus pour ces trois prochaines années : 2^{ème} phase et fin des travaux de la rue de Bailleau ; rénovation du presbytère ; réhabilitation du mémorial de Chavannes ; création d'un carré militaire au cimetière ; acquisition de mobilier scolaire et aménagement d'une bibliothèque BCD à l'école élémentaire ; renouvellement de matériels pour les services techniques ; modernisation et développements du système de vidéoprotection, etc.

► RESTRUCTURATION ÉCOLE JULES VALLAIN



Les travaux de restructuration de l'école élémentaire se termineront cet été, avec la rénovation des 14 classes et les derniers aménagements. Livraison prévue pour la rentrée de septembre 2022.

► CONSTRUCTION ÉCOLE DE MUSIQUE



Le permis de construire a été signé en janvier dernier. Les marchés publics de travaux vont être lancés en mars, pour un lancement des travaux en juin et une livraison souhaitée en septembre 2023.

RÉUNION PUBLIQUE

COEUR DE VILLAGE

LUNDI 04 AVRIL
19H - ESPACE SOUTINE

Présentation globale de l'avancée du projet
Coeur de village - échange avec la salle.

OUVERT À TOUS

ÉCO PÂTURAGE : LES MOUTONS DÉBARQUENT À LÈVES



Brebis des Causses du Lot.

La commune accueillera prochainement aux étangs des brebis de Causses du Lot sur une parcelle de 5000 m² aux abords du grand étang. Ce projet s'inscrit dans la poursuite des actions menées pour protéger et valoriser notre biodiversité. Patrick Le Calvé, 1^{er} adjoint au maire en charge des espaces verts nous explique le fonctionnement de l'éco-pâturage.



Interview de Patrick LE CALVE

1^{er} adjoint en charge
des espaces verts, de
l'aménagement et de la voirie

P2F : Qu'est ce que l'éco-pâturage et pourquoi avoir fait ce choix ?

L'éco-pâturage consiste à faire paître des animaux herbivores, en l'occurrence des brebis pour notre commune. Il s'agit d'une méthode alternative à la tonte mécanique pour notamment faire disparaître les mauvaises herbes ou limiter la pousse.

Cette démarche apporte de nombreux avantages, notamment d'un point de vue écologique avec l'absence de nuisance

sonore, l'amélioration du bilan carbone, l'absence de déchets verts, limite l'expansion des plantes envahissantes et favorise la biodiversité. Mais elle présente aussi un intérêt financier pour la commune avec une réduction du coût d'entretien des espaces verts d'environ 20 à 25% par rapport à la tonte mécanique.

Cette création donnera lieu à un site agréable et riche en découverte pour les promeneurs et notamment les enfants.

P2F : Quels animaux pour l'éco-pâturage ?

Nous avons sélectionné la brebis des Causses du Lot, appelée aussi Caussearde ou brebis à lunettes, cette race de brebis rustique est originaire des plateaux calcaires du Quercy dans le département du Lot.

De taille moyenne, elle est reconnaissable grâce à ses tâches

noires autour des yeux et sur ses oreilles. Dotée d'une grande capacité d'adaptation, cette race rustique se nourrit de toute végétation de la plus abondante à la plus maigre (herbe grasse, ronces, saules, renouée du japon...) : ce sont de parfaites tondeuses écologiques !

Résistante à la chaleur qui règne dans sa région d'origine et aux maladies et parasites, elle vit en plein air à l'année ; l'hiver sa toison est dense et longue pour la protéger du vent et du froid.

Docile et sociable la brebis des Causses du Lot est motte, c'est-à-dire sans corne, avec ses lunettes qui lui donnent un air de starlette et son tempérament doux, c'est une vraie alliée avec la population !

P2F : Quelles sont les règles à suivre par le promeneur ?

Même si elles sont dociles et sociables, il faut veiller à ne pas les déranger. Il est formellement interdit de rentrer dans l'enclos et de leur donner à manger. Par exemple, le pain peut les tuer car elles ne digèrent pas les enzymes.

P2F : Où seront-elles installées ?

Pour ce premier essai, plusieurs brebis seront installées sur le site des étangs sur une parcelle d'environ 5000 m². Cette zone sera délimitée par une clôture bocagère (piquets d'acacia) où sera mis en place un abreuvoir avec réserve d'eau et un abri en bois. Les brebis arriveront très certainement en avril.



ET SI ON PARLAIT DES HÉRISONS...

Le hérisson est un animal nocturne, timide et discret mais il est indispensable à l'équilibre de la nature ! Il joue un rôle important dans la biodiversité et aide à préserver l'équilibre des espaces verts.

Insectivore, le hérisson chasse les limaces, les sauterelles, les criquets, les escargots, les hannetons, les mille-pattes ou encore les charançons. Il peut même s'attaquer aux vipères. Autant de nuisibles pour les jardins qui constituent l'alimentation du petit mammifère. Avec ses 7 000 piquants sur le dos, l'animal nocturne moissonne de manière naturelle et écologique.

Quelques gestes simples à adopter pour la survie du hérisson :

- Evitez les produits anti-limaces, préférez des cendres, du sable ou un produit sans métaldéhyde.
- Laissez des feuilles mortes sous vos haies ou tas de bois pour qu'il s'abrite le jour.
- Offrez de la nourriture pour chat et de l'eau (ni pain, ni lait).
- Laissez des feuilles mortes et de la paille pour qu'il confectionne son nid pour l'hiver.



ARRIVÉE DU PRINTEMPS, J'ENTRETIENS MON JARDIN & MON TROTTOIR



Avec l'arrivée des beaux jours nous allons pouvoir reprendre nos activités extérieures. S'il est plaisant de se retrouver dans son jardin, il ne faut pas pour autant en oublier les quelques règles à appliquer. En voici quelques-unes :

Que faire si les branches dépassent ?

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous ne pouvez le faire vous-même, sauf s'il vous y autorise expressément. S'il refuse, il faut vous adresser au tribunal judiciaire qui contraindra le voisin à s'exécuter.

Puis-je cueillir les fruits ?

Si les branches qui dépassent chez vous portent des fruits, vous n'avez pas le droit de les cueillir, mais vous pouvez les ramasser lorsqu'ils sont tombés par terre, et le voisin ne peut vous les réclamer.

Si les feuilles des arbres voisins nous envahissent ?

On considère que si le vent porte vers votre terrain les feuilles des plantations voisines, vous devez les supporter, car il s'agit là d'un inconvénient normal de voisinage. Il en irait autrement, et vous pourriez agir en responsabilité contre votre voisin, si les arbres de ce dernier occasionnaient un trouble excessif, par exemple en s'accumulant dans des proportions inadmissibles dans la gouttière ou sur le toit de votre maison, causant des dégâts à la toiture ou au mur.

Quand puis-je tondre ?

L'article 4 de l'arrêté préfectoral n°2012247-0004 précise les horaires autorisés pour effectuer les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scies...etc.

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Dois-je entretenir mes trottoirs ?

L'entretien des trottoirs, du pied de façade au caniveau, est de la responsabilité du riverain, qu'il soit propriétaire ou locataire. Les services de la commune complètent le travail d'entretien, avec interdiction d'usage de produits phytosanitaires. Afin de vous encourager à fleurir devant chez vous, la ville de Lèves a édité le guide « Ensemble, végétalisons Lèves », qui recense les bons conseils. Avant d'entamer cette démarche, vous devez prendre contact avec les services techniques de la commune. Guide à retrouver à la mairie ou sur leves.fr.

Les services de la ville restent à votre disposition
au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.

CONCOURS DES MAISONS & BALCONS FLEURIS

ÉDITION 2022

Comme chaque année la municipalité organise un concours des maisons et balcons fleuris. Vous êtes invités à vous inscrire avant le 30 avril, pour les Lévois qui souhaitent obtenir des plantes pour fleurir leurs massifs, et jusqu'au 24 juin pour les autres !

Le jury, composé d'élus et d'agents, se déplacera le vendredi 1^{er} juillet et évaluera 6 critères : la qualité, les variétés, les couleurs, l'esthétique, la quantité et la visibilité.

Nouveauté cette année, la municipalité se réserve le droit de récompenser, hors catégorie, un Lévois qui ne se serait pas inscrit mais qui participe au fleurissement et à l'embellissement de la commune.



INSCRIVEZ-VOUS

CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS

- > Inscriptions avant le 30 avril pour les participants qui souhaitent obtenir des plantes pour fleurir leurs massifs.
- > Inscriptions ouvertes jusqu'au vendredi 24 juin.
- > Passage du jury le vendredi 1^{er} juillet.

À GAGNER

BONS D'ACHATS

1^{er} prix : 70€

2^{ème} prix : 60€

3^{ème} prix : 50€

4^{ème} prix : 40€

5^{ème} prix : 30€

UNE PLANTE

Du 6^{ème} au 10^{ème} prix



BULLETIN D'INSCRIPTION - CONCOURS DES MAISONS & BALCONS FLEURIS

Nom et prénom* :

Adresse* :

Tél.* : Mail* :

Date d'inscription* :

- Je souhaite participer au concours communal des maisons et balcons fleuris de la ville de Lèves.
- J'autorise la publication des photos de mon habitation sur le site leves.fr et dans le Pied de fée.

Bulletin d'inscription à envoyer par mail à contact@leves.fr ou à déposer en mairie.

* Informations obligatoires.

911 - BATAILLE DE ROLLON PREMIÈRE GRANDE PAGE DE L'HISTOIRE DE LÈVES



Détail du vitrail de l'église de Lèves réalisé par Gabriel Loire qui retrace la bataille de 911, où l'on distingue en bas à gauche les combats entre francs et vikings, et en haut à droite le Voile de la Vierge brandi par l'évêque de Chartres.

Il y a 1111 ans, une bataille faisait rage sur nos terres lévoises. Les 8, 9 et 10 juillet 2022, les Vikings envahirent à nouveau le centre-ville et nous allons (encore) les repousser. Mais de quoi est-il réellement question ?

Juillet 911 en Beauce. La France est partagée en trois pays dont la Francie occidentale, qui reprend l'essentiel de notre géographie sans la Bretagne et le tiers oriental du territoire actuel. Ce pays est ravagé depuis près d'un siècle par des incursions violentes venant du nord. Au début remontant les fleuves, ceux que nous appelons aujourd'hui les vikings se déplacent ensuite par la terre et sont alors dangereux pour bien davantage de villes. Après une trêve négociée entre Rollon, le chef viking, et Charles III, roi de Francie occidentale, le premier reprend la

guerre. Seulement de guerre il n'est pas réellement question ici : ce sont des destructions gratuites et des pillages.

Chartres est alors une ville prospère bien protégée par ses hautes murailles. Les chroniqueurs de la période sont généreux sur la description de la cité épiscopale. Ici, la place de l'évêque est absolument incontournable du fait d'un effacement considérable des autorités civiles. Pour dire vrai même, la ville n'en a pas. L'évêque (Gancelme) est aussi le comte du lieu, par nécessité d'une autorité.

Rollon ne connaît pas encore ce pays. Ayant dévasté Auxerre, il est monté à Jeufosse, entre Vernon et Mantes-la-Jolie, depuis plusieurs mois. De cette position qu'il maîtrise,

il se rend à Chartres pour assiéger la cité. La géographie naturelle protège la ville haute. L'affrontement se déroule à l'opposé, dans la plaine des prés, au nord de Chartres. Le déroulement du siège est assez confus, vraisemblablement Rollon a-t-il été attaqué alors qu'il installait ses troupes. Les assiégés ont donc pris le chef nordique par surprise mais le déroulement de la bataille est assez incertain, aucune armée ne prend réellement le dessus.

C'est alors que deux événements vont survenir pour aider les Francs. A un moment où le combat tourne mal, l'évêque Gancelme monte sur les murailles de la ville et déploie l'insigne de sa cathédrale : le voile que la Vierge, moins d'un millénaire plus tôt, aurait porté à l'Annonciation. Les Vikings auraient alors eu un mouvement de recul, aveuglés par ce tissu divin. Ensuite, une armée de secours vient attaquer les vikings par l'extérieur, ce sont les Bourguignons. Eux savent que si Rollon conquiert Chartres après avoir eu Jeufosse et Auxerre, il ne fera pas grand cas de Dijon.

Alors les armées vikings reculent sur la colline de Lèves. Mais la bataille n'est pas finie. En début de X^es, une défaite n'est jamais définitive, tout est toujours à recommencer. Rollon s'installe à Lèves, sur une colline à proximité de l'Eure et occupe d'anciens bâtiments abbaciaux abandonnés. Dominant la colline, il pense être en situation

favorable : mais son site n'est pas fortifié. Les Francs poursuivent Rollon et ses troupes qui doivent fuir par l'Eure, qui était à l'époque navigable.

C'est dans ce qui deviendra Lèves que l'expédition dévastatrice des Vikings fût arrêtée. C'est ici que la bataille a été réglée. Le roi Charles comprend bien qu'il a remporté la bataille mais que cette situation est toujours fragile. Il propose donc des terres en Basse-Seine à Rollon afin qu'il s'y établisse et (renversement de situation) qu'il protège Paris des assauts du nord. Très officiellement, le roi de Francie donne

de bonnes terres fertiles au chef viking afin d'avoir la paix. C'est le traité de Saint-Clair-sur-Epte, qui a posé les bases de la future (Haute-)Normandie. Par la suite, le duché de Normandie sera le seul de l'histoire à conquérir l'Angleterre. Ce seront les descendants du vaillant Rollon, fondateur malgré lui de Lèves, aujourd'hui enterré à la cathédrale de Rouen. De ce jour, un bourg est établi en ce lieu, et il est pour longtemps fidèle à sa mission de protéger la ville de Chartres par le nord. Nous avons l'histoire de notre géographie.

■ APPEL À BÉNÉVOLES & PARTENAIRES

Associations, particuliers, entreprises, vous souhaitez soutenir ou participer à la Fête Vikings les **08, 09 et 10 juillet 2022** dans le centre-ville de Lèves, faites-vous connaître en mairie au 02 37 180 180 ou contact@leves.fr.



RÉSERVEZ VOTRE WEEK-END
FÊTE VIKINGS
08, 09 & 10 JUILLET 2022
CENTRE-VILLE DE LÈVES



La reconstitution d'une bataille entre Vikings et Francs se déroulera dans le parc de la Fondation d'Aligre.

■ ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES & LÉGISLATIVES

Les dates

Elections présidentielles :

1^{er} tour : dimanche 10 avril 2022

2^{ème} tour : dimanche 24 avril 2022

Elections législatives :

1^{er} tour : dimanche 12 juin 2022

2^{ème} tour : dimanche 19 juin 2022

Les lieux et horaires de vote

4 bureaux de vote sont ouverts de 8h à 19h

(horaires à confirmer pour les législatives).

Bureau n°1 : Mairie - 4 place de l'église

Bureau n°2 : Pôle associatif du Mousseau - 35 bis rue de Bailleau

Bureaux n°3 et 4 : Espace Soutine - 41 rue de la Chacatière

Pour voter

Vous devez être inscrits sur la liste électorale. Inscription au plus tard le 04 mars pour le 1^{er} tour des présidentielles et vous présenter muni de votre pièce d'identité.

Le vote par procuration

Un électeur absent ou empêché (le mandant) peut choisir un autre électeur (le mandataire) pour accomplir à sa place les opérations de vote. Le mandant doit se rendre dans un commissariat de police ou gendarmerie pour établir ou valider sa procuration. La procuration peut être réalisée via un document Cerfa disponible sur service-public.fr ou via la nouvelle procédure "www.maprocuration.gouv.fr".



NOUVEAUTÉ :

Le mandataire peut être inscrit dans une autre commune que le mandant. Il doit toujours venir voter dans le bureau de vote du mandant.

LA VILLE RECHERCHE DES ASSESSEURS

> contactez la mairie au 02 37 180 180 / contact@leves.fr



■ VISITE DE CHÉDIGNY

Le comité des fleurs de la ville de Lèves organise une visite de la commune de Chédigny (37), village 4 fleurs, le **samedi 11 juin 2022**.

Cette visite est ouverte à tous les Lévois dans la limite des places disponibles. **Inscription jusqu'au 30 avril 2022**.

Le programme prévisionnel de la journée :

- Départ à 7h depuis le parking du Clos Bénin
- Visite guidée de la commune.
- Déjeuner dans un restaurant de Chédigny.
- Balade à pied.
- Retour prévu à Lèves à 19h (départ à 16h).

Une participation de 36€ par personne est demandée comprenant le transport, le déjeuner et la visite.

COUPON RÉPONSE

NOM* :

PRENOM* :

ADRESSE* :

TEL* :

MAIL* :

NOMBRE DE PERSONNES* :

NOM & PRENOM DES PARTICIPANTS* :

.....

Paiement uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public (à déposer en mairie accompagné du coupon réponse).

* Informations obligatoires.



UNE LÉVOISE À L'ORCHESTRE DES POMPIERS DE PARIS



Issue d'une famille Lévoise depuis deux générations, Agathe Goichon a débuté la flûte traversière à l'âge de 9 ans à l'école de musique de Lèves avec Daniel Brun jusqu'à sa majorité.

Elle a par la suite intégré le CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental) de Cachan afin d'y obtenir quelques années plus tard son DEM (Diplôme d'Etudes Musicales). Puis elle réussit le concours d'entrée en Perfectionnement au CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) de Boulogne Billancourt dans la classe de Céline Nessi (flûtiste

à l'Opéra de Paris) et d'Anaïs Benoît (piccolo solo de l'Orchestre de Paris).

Après 2 ans à travailler avec ces professeurs, elle réussit le concours pour entrer à la Haute École des Arts du Rhin de Strasbourg dans la classe de Mario Caroli (flûtiste international) et de Silvia Careddu (flûte solo de l'orchestre de Radio France). Ayant eu la chance d'intégrer le Pôle en deuxième directement, elle obtient une double licence 2 ans plus tard et un poste, qu'elle occupe encore aujourd'hui, de Piccolo solo à l'Orchestre des Sapeurs-Pompiers de Paris.

En plus de son activité d'orchestre, elle est professeur au Conservatoire de Etrechy (91), et surtout afin de garder un contact avec le public, accompagnée de quelques collègues et amis, ils ont fondé un Sextuor (ensemble composé de 6 musiciens, quintette à vent avec piano).

Elle partage également des duos avec le pianiste François Cornu, notamment lors du dernier Festival Carré d'As où elle a été mise à l'honneur devant un public conquis.

RETOUR EN IMAGES

CONCERT DU NOUVEL AN



Le 15 janvier dernier s'est déroulé le concert du Nouvel an à l'espace Soutine. Sur scène étaient présents : l'orchestre d'harmonie, dirigé par Harry Cook ; l'orchestre du premier cycle, sous la direction de Julien Roblet, le tout nouveau Fairy Feet BigBand sous la direction de Benjamin Steffan et la chorale Cluster, sous la direction de Matthieu Vanuxem.

VISITE DE CHRISTOPHE LE DORVEN ET D'ISABELLE VINCENT



Christophe Le Dorven, président du Conseil départemental, a été accueilli à la mairie de Lèves le 11 janvier dernier en compagnie d'Isabelle Vincent, conseillère départementale. Ils ont rencontré les élus et échangé pendant une heure sur les projets de la commune.

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR CHARLES GAUTIER



Lors de l'assemblée générale de Charles Gautier le 23 janvier dernier, Rémi Martial, maire, aux côtés de Michèle Gallet et de Roger Renault, nouveau président de l'association.

EXPOSITION DES COLLECTIONNEURS



L'association des collectionneurs de Chartres-Lèves s'est réunie les 05 et 06 février à l'espace Soutine pour faire découvrir leurs nombreuses collections.

TRAVAUX ÉCOLE JULES VALLAIN



La coursive reliant les deux ailes à l'étage (photo à gauche) et l'ascenseur ont été posés. Les nouveaux sanitaires filles (photo à droite) sont accessibles. Les travaux à venir concernent le désamiantage d'une classe pendant les vacances d'hiver, la mise en place des réseaux d'eaux usées et le tassement du terrain derrière le bâtiment. Courant mars, livraison du bureau du directeur, de la psychologue et de la salle des maîtres. Lors des vacances de Pâques débutera la rénovation de trois salles de classe.

TRAVAUX RUE DE BAILLEAU



Les travaux se poursuivent rue de Bailleau avec le lancement de la 2^{ème} tranche concernant les réseaux eau, gaz et électricité, et l'installation du réseau « fibre » sur la 1^{ère} tranche des travaux.

UN MERVEILLEUX NOËL À LÈVES



Patrick et Florence Hubert ont ouvert les portes de leur jardin, avenue Soutine, pour faire vivre aux petits et grands la magie de Noël dans un décor féérique.

COUPE DU MAIRE DU BILLARD



Les membres de la section billard de l'Amicale laïque ont organisé les finales du tournoi annuel de la coupe du maire le 22 janvier dernier.

A LA DÉCOUVERTE DE NOS AGRICULTEURS

Après avoir présenté l'ensemble des commerçants par secteur d'activité, voici le tour des agriculteurs Lévois. Les familles Jumentier et Vassard, présentes depuis 4 générations sur la commune exploitent près de 240 hectares de terres agricoles.

FAMILLE VASSARD



Patrick et Edouard Vassard.

C'est dans la ferme du Bois de Lèves que le Pied de Fée s'est rendu pour y découvrir l'histoire de la famille Vassard, accueilli par Patrick, 3^{ème} génération qui a passé toute sa vie dans cette ferme, et Edouard, 4^{ème} génération, qui devrait reprendre la ferme d'ici à deux ans.

C'est entre les deux guerres que les grands-parents de Patrick s'installèrent à Lèves. Le travail n'était pas le même qu'aujourd'hui. Sa grand-mère gérait les nombreux animaux et se rendait à cheval à l'hôpital de Chartres pour livrer le lait.

Après avoir travaillé plus d'une dizaine d'année dans une ferme à Courville-sur-Eure, Patrick revint à Lèves en 1989 et créa avec son père un GAEC

(Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), et c'est en 1994 qu'il prit seul les commandes de l'exploitation! Afin de se diversifier et d'avoir une autre source de revenu, il développa la vente de matière première de paille dont la majeure partie s'exporte aux Pays-Bas. C'est dans ce contexte que fut construit un grand hangar pour y stocker la paille.

L'exploitation représente 200 hectares dont 120 à Lèves pour cultiver le colza, le blé tendre, le blé dur pour la confection des pâtes et l'orge d'hiver pour les animaux. Amoureux de la nature, Patrick planta de nombreux arbres et des haies champêtres autour de la ferme pour voir et entendre les oiseaux, le gibier...

Chaque année la famille s'entoure de saisonniers pour les aider à la ferme. C'est d'ailleurs dans les années 40 que Roger Henry, Lévois, travailla à la ferme aux côtés du grand-père. Quelques années plus tard son épouse fut la nourrice d'Edouard et de son frère. Roger garde aujourd'hui encore un lien très fort avec cette famille et connaît toute l'histoire de la ferme du Bois de Lèves. La ferme chez les Vassard c'est une belle histoire de famille, de génération en génération.



Jeune cerf sur le plateau agricole dans les champs Vassard.

■ FAMILLE PAEZ - JUMENTIER



Magalie Paez-Jumentier dans un champ de chanvre.

Le Pied de Fée est parti à la rencontre de Magalie Jumentier - Paez, agricultrice Lévoise. Elle nous raconte l'histoire de sa famille et nous parle de son métier avec passion. Dix ans après la succession de son père, elle est fière de représenter la 4^{ème} génération d'agriculteurs !

C'est en solitaire qu'elle gère l'exploitation de 210 hectares dont 120 sur la commune de Lèves. Mais elle peut compter sur l'aide de son père durant la moisson et d'un système d'entraide mis en place mutuellement avec une autre agricultrice.

Sur ses terres réparties entre Lèves, Poisvilliers, Saint-Prest et Fresnay-le-Gilmert, elle cultive le blé, du blé tendre que l'on retrouve dans la farine, le colza pour la fabrication d'huile, de



Vue de la Cathédrale depuis le plateau agricole dans les champs Jumentier.

l'orge d'hiver destinée à l'alimentation du bétail mais aussi de l'orge de printemps, du maïs, du chanvre, des pois... La rotation des cultures est très importante car elle permet de limiter les maladies et casse le cycle des ravageurs.

Pour cette femme passionnée, il existe trois systèmes de culture, l'agriculture traditionnelle, biologique et celle qu'elle mène : l'agriculture de conservation des sols qui consiste à ne pas bouleverser les sols pour préserver la nature et protéger les petits être vivants. C'est d'ailleurs dans ce contexte de biodiversité qu'elle procède au comptage des vers de terre, des papillons et des abeilles sauvages.

Il y a deux ans, elle créa une EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité

Limitée) sous le nom de « La grosse pierre », petit clin d'œil à son grand-père qui butait sans cesse avec sa charrue sur une pierre, mais en voulant la déterrer il se rendit compte qu'elle était vraiment très grosse et aujourd'hui encore elle est présente dans le champ !



Champ de colza en fleurs.

A LA DÉCOUVERTE DE NOS ASSOCIATIONS

La ville de Lèves bénéficie d'un tissu associatif riche qui propose de nombreuses activités aux Lévois. Le Pied de fée est parti à la rencontre de ces associations et vous propose de vous les présenter. Pour ce numéro, découvrons le comité de jumelage et le comité des fêtes.

■ COMITÉ DES FÊTES



Lors de la journée de Noël le 04 décembre dernier.

A quoi sert le COMITE DES FETES ?

- A assurer la convivialité communale et organiser différentes manifestations, des spectacles et partager de bons moments.

- A la fin de l'année, lors de la journée de NOEL, le COMITE DES FETES a participé à la confection de sachets de bonbons pour récompenser les artistes en herbe.

- Prochainement, le dimanche 3 avril, il permettra aux enfants de chasser les œufs de Pâques cachés dans la prairie du complexe sportif Michel CASTAING, comme les années précédentes.

- N'oublions pas non plus, le 3 juillet 2022, la reprise du prochain BRIC A BRAC en plein air à SOUTINE.

BENEVOLES..... Votre participation à nos manifestations est notre raison de nous investir. Plus il y a de monde, d'entraide et de sourires, plus nous sommes heureux.



Confection des sachets de Noël pour les enfants.

INFOS UTILES

Martine Pineau
Présidente du Comité des fêtes
06 12 23 28 16 / martine.pineau114@gmail.com

TUILES ● ARDOISES ● ZINGUERIE ● REFECTION & NETTOYAGE

TEDDY
BLAVOT
COUVERTURE

Teddy BLAVOT
06 24 84 50 93

blavot.couverture@gmail.com

33 rue Jean Moulin - 28300 LEVES

■ COMITÉ DE JUMELAGE



Les membres du Conseil d'administration : Claude Védie, Marie Fruchard, Maryvonne Cosson, Danièle Noulin, Jean-Jacques Chôlin, Jannick Moreau, Monique Gallois, Marie-José Guillet, Josette Pelletier, Philippe Vanneau.

Absents sur la photo : Joël Houvet, Jean-Claude Vallet, Guy Yvernault.

Présentation du Comité de Jumelage de Lèves

Le comité de Jumelage a été créé par Françoise Donneau en 1995. La ville jumelle de Lèves, Nailsworth est une jolie ville du Comté de Gloucestershire – 40 km au nord de Bath – située dans la région des Costwolds, proche du Pays de Galles, très réputée pour ses paysages verts et vallonnés et ses magnifiques villages anciens.

Nailsworth, environ 7200 habitants, se situe au croisement de 3 vallées. Le centre ville est constitué d'imposantes maisons anciennes en pierre. De nombreux commerces diversifiés animent la ville. L'environnement très vert et boisé permet de belles balades à pied.

Fonctionnement du jumelage

Le comité de jumelage est géré par le conseil d'administration représentant les membres adhérents au jumelage. Il y a 13 membres au CA dont un représentant de la municipalité.

Il y avait 42 familles adhérentes en 2020/2021 dont les $\frac{3}{4}$ habitent Lèves. La cotisation annuelle au jumelage est de 25€ par famille.

Nos activités

La base de notre activité est l'échange entre les familles de Lèves et de Nailsworth. Nous allons à Nailsworth 1 an sur 2 et inversement. L'accueil se fait dans les familles en anglais ou en français suivant les connaissances des participants. D'autres associations lévoises participent souvent à nos échanges (chanteurs, musique, groupe théâtral...).

Lors des cérémonies du 11 novembre, une représentation de Lèves participe aux cérémonies à Nailsworth alternée avec une représentation anglaise à Lèves.

Nous avons également la volonté de favoriser les échanges de jeunes entre nos 2 villes même si cela devient plus difficile de trouver des familles d'accueil.

Lors de la venue de Nailsworth à Lèves nous associons également si possible d'autres associations. Au fil des ans, nous avons accueilli des musiciens, des chanteurs, des danseurs, des tennismen ... et même des joueurs de cricket.

Au niveau de notre association, nous nous retrouvons autour d'animations locales : barbecue, galette des rois, assemblée générale avec repas. Nous organisons également des sorties : visites, marches, vélo...

Pour 2022 nous avons le projet de nous déplacer à Nailsworth du 26 au 29 mai 2022. Des contraintes restent encore en vigueur, mais nous espérons une amélioration de la situation.



Nailsworth.

INFOS UTILES

Philippe Vanneau
Président du Comité de Jumelage de Lèves
Contact : jumelageleves@gmx.fr

HOMMAGE À FRANCK ARRONDEAU



Nombreux étaient les amis, collègues enseignants, élèves et passionnés de théâtre qui étaient présents à l'église Saint-Pierre de Chartres le 14 janvier à l'occasion des obsèques de Franck Arrondeau, dont la personnalité singulière et chaleureuse manquera.

Parti bien trop tôt, ce professeur talentueux et apprécié était un artiste complet. Voici bientôt 7 ans il créa avec son mari Franck la compagnie de théâtre des 12 Portes, hébergée par la ville de Lèves. Depuis, il n'a cessé de la développer, de transmettre sa passion et d'écrire tant de pièces qui ont fait la joie - et l'émotion - de milliers de spectateurs.

Intervenant auprès des élèves de l'école Jules Vallain, il donna des cours pour tous les âges lors des ateliers théâtre qu'il dirigeait à l'espace Soutine, où il livrait par ailleurs plusieurs représentations par an. Ses nombreuses créations, toujours rythmées et teintées de messages qui lui étaient chers, faisaient autant rire que réfléchir.

Que son œuvre vive et perdure est un souhait naturel de ceux qui ont eu la chance de le côtoyer et de partager des moments toujours chaleureux avec un être à part, aussi prolifique que généreux.

Il prévoyait d'organiser fin janvier à l'Espace Soutine la première édition du festival de théâtre amateur de la 13ème porte, avec l'énergie débordante qui le caractérisait. Celui-ci aura bien lieu, les 10 et 11 juin, et il est projeté d'installer de manière pérenne ce nouvel événement dans le calendrier culturel lévois. Quant aux ateliers théâtre et aux cours donnés auprès des élèves de l'école, ils ont repris, transmettant ainsi l'œuvre de Franck et perpétuant sa mémoire.

La municipalité adresse ses pensées les plus émues à sa famille et à ses proches. Merci Franck !

VIE DES ASSOCIATIONS

■ LÈVES TOI ET MARCHÉ

L'association « Lèves- toi et marche » éprouve une grande tristesse en cette fin d'année 2021 avec la perte de Philippe Desguées, un des membres fondateurs de notre association en 1999, qui avec sa vision, ses connaissances informatiques et ses photos a participé à ce que nous sommes aujourd'hui. Nous adressons à Anita, son épouse, à Natacha et Donovan, ses enfants et à ses proches nos sincères condoléances et tout le courage nécessaire dans ce moment difficile.

Voici les activités de nos sections :

- « Les tricopines » sont heureuses de vous accueillir à la salle « Françoise Donneau » dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT:

En mars 2022 : lundis 7 et 21 à 14h00 / samedis 5 et 19 à 10h00

En avril 2022 : lundis 4 et 25 à 14h00 / samedis 2, 16 et 30 à 10h00

- « Je patch et je couds ». Muriel sera ravie de vous accueillir dans la grande salle du Pôle Associatif situé au 35 rue de Bailleau.

En mars, les mardis 1^{er}, 15 et 29 de 14h00 à 21h00

En avril, les mardis 5 et 19 de 14h00 à 21h00

Manifestation 2022 (Sous réserve des conditions sanitaires)

- CHAVANNE'S BROC le **jeudi 26 mai**, jour de l'Ascension

Retrouvez toutes ses informations sur www.levestoietmarche.wixsite.com/Item. Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur vos projets, vos idées et vos envies.

■ ARC CLUB DE LA VALLÉE DE L'EURE



La saison hivernale est, pour le club, synonyme du championnat départemental en salle. Le calendrier de la compétition comprend une douzaine de concours répartis dans l'ensemble des clubs du département. A cette occasion l'ACVE a, fin Novembre, organisé son concours sélectif championnat de France et Départemental. Lors de cette manifestation ce ne sont pas moins de 160 archers (une des meilleure affluences) qui

sont venus en découvrir sur le pas de tir de Lèves. Ce fut l'occasion pour nos jeunes et adultes débutant de découvrir la compétition avec son lot d'émotions diverses et de remporter leur première médaille. L'implication de nos bénévoles tout au long du week-end, a permis une organisation sans faille et de créer une excellente ambiance

■ FC LÈVES



La deuxième partie de la saison est lancée après les montées des u10 A des u11, des u12, des u15 en division supérieure maintenant place à la confirmation. Nos seniors finissent la phase des matchs aller en-tête du classement, nos u18 se sont qualifiés pour la finale départementale de foot en salle, au moment où nous écrivons l'article nos u17 vont jouer la demi finale de foot salle.

La fin de saison s'annonce palpitante au point de vue sportif mais aussi extra sportif nos u10, u11 vont passer une journée à Clairefontaine (entre de l'équipe de France), pour la fin de saison le club projette une sortie pour aller voir un match de ligue 1, beaucoup de belles choses en perspective pour cette fin de saison.

reconnue par l'ensemble des participants, nous ne pouvons donc que les en remercier pour leur travail.

A ce jour, l'ensemble des archers qui représente le club sur les différentes compétitions (toutes catégories confondues) a décroché plus de 50 médailles dont une vingtaine en or. Neuf d'entre eux se sont qualifiés pour le championnat départemental individuel. Le club en revient avec 2 titres de champion départemental (benjamin homme et senior 2 homme), 2 titres de vice-champion (senior 3 homme et senior 1 femme) et une médaille de bronze en senior 1 femme. Et quatre de nos archers sélectionnés au championnat régional ne démeritent pas avec une 4eme place en senior 2 H, une 6eme place en senior 1 F, une 9eme place en senior 3 H et une très belle médaille d'argent en benjamin H et médaille de bronze en senior 3 H.

Un grand merci à nos entraîneurs et compétiteurs pour leur engagement.

Même si la saison de compétitions bat son plein, les soirées à thèmes et ludiques sont toujours de mise (tir de Noël, tournoi galette des rois et autres tirs ludiques), preuve que performance et compatible avec plaisir et amusement.

■ FNACA - 19 MARS 2022

Le **samedi 19 mars** prochain, nous célébrerons à Lèves le 60^{ème} anniversaire du 19 mars 1962, fin de la guerre d'Algérie.
10h : rassemblement devant le cimetière

Vous êtes cordialement invités à participer à cette commémoration.

Le Bleu de France.

Ce 19 mars, comme aux dates du 8 mai et du 11 novembre, le Bleu de France vous sera proposé. Sa vente participe aux œuvres pour les anciens combattants, les pupilles de la nation, les victimes de guerre et d'attentats. Il participe aussi à la vie de nos associations.

■ PÉTANQUE LÉVOISE



Robert Jurnet et Christian Legras.

LA PETANQUE LEVOISE a tenu son assemblée générale, autour d'un buffet froid, le 09 décembre 2021 en présence de M. Olivier PICHEREAU, adjoint au maire.

M. Robert JOURNET président de l'association depuis sa création, à savoir 2014, a fait savoir son désir de passer la main tout en restant membre actif. Le 07 janvier 2022 à l'issue de la réunion de bureau a été élu M. Christian LEGRAS pour lui succéder. Un grand merci à M. Robert JOURNET pour son dévouement sa disponibilité et sa gentillesse depuis toutes ces années. Il a su générer de l'envie puisque le groupe de 10 adhérents du départ en 2014, n'a fait que croître pour atteindre 56 adhérents à ce jour.

Pour l'année 2022 rendez-vous est pris les jeudis et samedis à 14h00 au square Marcel Proust, convivialité et bonne humeur y sont assurés ...

Trois concours ont été planifiés pour l'année 2022 : les **samedis 30 avril, 24 septembre, et 8 octobre.**

Infos utiles : Pour tous renseignements contactez Christian LEGRAS au 06 75 19 52 07 ou par mail : christian.legras@sfr.fr

■ ARTS MARTIAUX



EXAMEN D'ENSEIGNEMENT DU KARATE de FRANCE

Pour la troisième année, l'examen du diplôme d'animateur fédéral de karate, s'est déroulé, au Dojo de LEVES. C'était le 30 janvier dernier. La fédération nationale de Karate, a en effet délégué aux comités départementaux la formation et l'organisation des épreuves des diplômes d'animateur et d'instructeur. C'est dans ce contexte, que le directeur technique de l'École d'Arts Martiaux de LEVES, Jean-christophe Dessonet (7e dan et Diplômé d'état 2e degré) a été nommé, par les instances fédérales, responsable départementale de formation. L'instructeur de la section de Yoseikan-budo, Frédérique Le comte, a intégré l'équipe des jurys et plusieurs membres du club ont servis de partenaires aux candidats, lors de l'épreuve pédagogique. Une deuxième session, devrait se dérouler en mai prochain. Pour tout renseignement sur l'AIKIDO, le KARATE et le YOSEIKAN-BUDO à LEVES :

06.81.55.43.03 ou sur le site web: <http://artsmartiaux.leves.free.fr>

■ COUNTRY 99



Concert du samedi 26 Mars à l'Espace Soutine

La commune de Lèves en collaboration avec l'association Country 99, ont la joie de renouer avec la culture et les festivités après ces nombreux mois de contrainte.

A cette occasion, nous recevrons Mister Mat et Martha fields Trio pour une soirée qui ne manquera pas de combler les amateurs de Country Blues et de musique en général.

Martha Fields est une auteure-compositrice-interprète primée originaire du comté de Wayne, en Virginie-Occidentale. Ces dernières années, elle a passé une grande partie de son temps à Bordeaux où elle a trouvé les partenaires musicaux parfaits en la personne du virtuose des cordes Manu Bertrand (qui est également comparé au grand maître Jerry Douglas !) sur dobro, banjo et mandoline et guitariste de haut niveau Urbain Lambert. Son album Southern White Lies (2016), un hommage débranché à la musique de son enfance appalachienne, a atteint la deuxième place des classements Euro Americana. Dans son album Headed South, toutes les chansons ont été écrites, enregistrées et produites pendant le confinement.

Les chansons de Martha sont puissamment composées et les paroles ont souvent leurs origines dans les histoires familiales de ses parents et grands-parents dans les Appalaches. Ses performances scéniques se caractérisent par l'énergie, la vitalité et une certaine dose d'autodérision et d'humour.



3%.COM
IMMOBILIER

CHARTRES + 30 KM

VENDEZ PLUS VITE, ACHETEZ MOINS CHER !

Honoraires réduits à 3% TTC*

Vous vendez, contactez nous !

Antoine MALGOGNE

06 11 83 82 24

antoine.malgogne@troispourcent.com

www.troispourcent.com

Se référer au règlement de l'agence

ANTOINE MALGOGNE

■ ULAC

L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est déroulée au matin du lundi 31 janvier 2022 à l'Espace Soutine. L'association regroupe « la Fraternelle », la « FNACA » et des amis. Monsieur le Maire, Rémi MARTIAL, excusé, était représenté par Brigitte MOREAU, adjointe en charge de la commission mémoire et histoire.

Le président, Jean BAILLON, absent, n'a pu tenir son rôle mais n'a pas manqué de transmettre son message rempli d'émotion et de vérités. Ce message, lu par François DAUVILLIER, président de la FNACA, n'a pas laissé l'assistance insensible. Ces paroles ont déclenché de vifs applaudissements.

Un instant de recueillement a été observé en souvenir des personnes décédées au cours des années 2020 et 2021.

■ LES COLLECTIONNEURS



L'association des collectionneurs remercie tous les lévoises et lévois qui se sont déplacés à l'espace Soutine le samedi 5 et dimanche 6 février pour voir notre exposition. Tant attendu par nos collectionneurs depuis 2 ans, tous prêts dans les starting-blocks afin de présenter une partie de leurs patrimoines et de voir les réactions des nos visiteurs, qui eux aussi étaient ravis d'être présents. Comme à l'accoutumé le week-end s'est terminé par la remise des lots de la tombola ouverte à tous, avec encore une fois une superbe télé à gagner. Le week-end à peine fini, que déjà certains collectionneurs travaillent sur leur future exposition qui aura lieu le samedi 4 et dimanche 5 février 2023. Mais avant cela si tout se passe bien nous vous attendons nombreux à notre bric à brac rue du bout du Val, le **dimanche 16 octobre** 2022. Bonne lecture !

■ ABEILLE LÉVOISE



Les membres de l'association se sont réunis lors de l'assemblée générale le 1^{er} février dernier.

Après diverses excuses, l'ordre du jour a été respecté.

Le bilan d'activités 2021 suivi du bilan financier ont fait l'objet d'un vote à l'unanimité.

Une part importante est laissée à la discussion et à l'évocation des projets 2022. En effet, une forte demande de sorties, loisirs de toute nature est souhaitée par les participants. Le bureau va œuvrer rapidement et si possible à ce souhait. A savoir, le rétablissement de la soirée bowling suivie d'un dîner sur mars ou avril, ceci selon les disponibilités des établissements concernés. Le bureau ne manquera pas de donner les informations en temps utile.

Un déjeuner succulent fut servi à ceux qui en avaient exprimé le désir et a clôturé cette A.G.

■ LOISIR ÉVASION VÉLO ET SPORTS



CYCLOSPORTIVE LA BLE D'OR

Après une nouvelle année difficile et moins de 250 participants en octobre dernier, la 28^{ème} édition de la Cyclo sportive La Blé d'Or revient au mois de mai avec l'espoir de retrouver une participation de plus de 500 cyclos au départ le **15 mai** prochain.

Cette année nous proposerons aux participants 3 parcours de 71km, 110km ou 153km ce qui permettra à chacun de choisir son parcours en fonction de sa condition physique. Les départs sont prévus tous les quart d'heure à partir de 10h00 au complexe sportif Michel Castaing et les arrivées seront jugées en haut de la côte de la Chacatière. Cette nouvelle édition de la Blé d'Or sera la première épreuve du Trophée Passion.

Alors, le 15 mai venez nombreux pour participer ou encourager tous les cyclistes au départ et à l'arrivée de cette grande manifestation sportive et populaire d'Eure-et-Loir.

A noter également que le Tour cycliste d'Eure-et-Loir avec des équipes professionnelles passera à Lèves le **dimanche 12 juin** avant l'arrivée finale à Chartres.

CHARLES GAUTIER



Le 23 janvier 2022, l'assemblée générale s'est déroulée en respectant les mesures sanitaires. Michèle Gallet a ouvert la séance en adressant ses vœux de bonne année et de bonne santé à toute l'assemblée présente en y joignant ceux du Bureau. Elle a également souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents et a remercié Monsieur le Maire et Monsieur Mebs (Président des vignes) de leur présence.

L'année 2021 s'est déroulée au ralenti au vu des conditions sanitaires, mais Michèle Gallet précise que le club du jeudi a repris ses activités de jeux, avec le port du masque.

Etant donné que le repas du mois de mai n'a pas pu avoir lieu pour la 2e fois consécutive, le bureau a distribué à chaque adhérent un colis de Noël comme en 2020.

LA VIGNE DE LÈVES



En ce début d'année, nous tenons d'abord à remercier chaleureusement nos soutiens, particuliers toujours plus nombreux, associations lévoises et Mairie, qui nous confirment leur intérêt et leur impatience à voir notre Vigne de Lèves plantée !

Le dernier Conseil Municipal a voté la Convention qui nous permet de développer notre vignoble sur le terrain qui nous a été confié rue de Bailleau, donc tout est en ordre pour sa réussite.

La plantation interviendra courant avril. Une première visite du vignoble est prévue le **Samedi 30 avril**, de 14 heures à 17 heures, les détails seront disponibles sur le site (www.lavignedeleves.com) et sur notre page Facebook. Venez nombreux, cette visite permettra certainement de faire vivre de nouvelles vocations, et surtout de renforcer notre équipe de nouveaux et sympathiques membres, que nous nous réjouissons d'avance d'accueillir.

La soirée levée de fonds annoncée dans le Pied de Fée précédent est programmée le **28 mars**, les invitations seront lancées prochainement.

Entretemps interviendra aussi la clôture du terrain, nous sommes au travail.

A nos amis bien occupés, n'oubliez pas de renouveler votre cotisation 2022 !

Merci à tous et à bientôt, François MEBS

Michèle Gallet espère que 2022 se déroulera un peu plus normalement et que les activités prévues puissent se réaliser (loto, repas, sorties diverses, ...)

Michèle Gallet a remis un chèque de 50 euros à Monsieur Mebs pour l'achat d'un pied de vigne qui portera le nom de l'Association.

Fin janvier, nous avons enregistré 107 adhérents, mais sachez que vous pouvez toujours vous inscrire en envoyant votre adhésion de 23,00 euros au nom de l'association Charles Gautier à Renault Martine au 6 rue des Lucasses à Lèves. Une petite précision, la moyenne d'âge du club rajeunit sensiblement avec l'adhésion de personnes plus jeunes (à partir de 60 ans).

Michèle Gallet, après avoir œuvré en tant que Présidente pendant 8 années, passe la Présidence à Roger Renault et reste vice-présidente. Une nouvelle activité verra le jour en avril : promenade d'1 h 30 le mardi après-midi, selon la météo, plus de précisions seront communiquées aux adhérents en temps utile.

Pour conclure la séance de l'assemblée générale et ne pouvant pas faire comme à l'accoutumée, un goûter et boire le verre de l'amitié, nous avons distribué des parts individuelles de galette des rois, emballées par les soins de la Boulangerie « La Pierrotine » au moment du départ des adhérents.

Le Président et le Bureau remercient tous les adhérents de leur présence et renouvellent tous leurs vœux de bonne année et de bonne santé. Le Président : Roger Renault.

AMICALE LAÏQUE



Place au spectacle !

Pour La Boîte à Eux, 2022 sera sans nul doute une année exceptionnelle. Après une longue disette, elle nous permettra de retrouver les planches de l'Espace Soutine. Enfin!

De plus, nous aurons la joie de fêter le 400ème anniversaire de la naissance

de Molière en vous présentant en mai prochain Le Bourgeois gentilhomme. Jamais au cours de sa longue histoire, la troupe de l'Amicale laïque, n'avait encore proposé une de ses pièces.

Celles-ci ont traversé les siècles et font de Jean-Baptiste Poquelin, son vrai nom, un auteur indémodable. Les thèmes qu'il aborde dans le théâtre restent indéniablement d'actualité.

C'est le cas du Bourgeois gentilhomme, l'une de ses pièces les plus jouées. Dans une mise en scène originale, vous aurez le plaisir de découvrir ou redécouvrir Monsieur Jourdain, bourgeois enrichi, naïf, ridicule, vaniteux, aspirant à s'élever socialement au rang de noble. Confondant l'être et le paraître, ses façons " donnent à rire à tout le monde " et chacun saura en tirer profit.

Une comédie vive, colorée et pleine d'humour...

A l'Espace Soutine de Lèves

En mai : J5,V6, S7, M10, M11, J12,V13, S14 à 20h30 et D15 à 15h30
Prix des places : 12 € / 6 € (tarif réduit : -18ans, étudiants, famille nombreuse, fondation papillons blancs)

ÉTAT-CIVIL

jusqu'au 1^{er} février 2022

Naissance

23.09.2021 Thomas LE PETIT
09.11.2021 Valentina SERVIDA
02.12.2021 Sohan EMMANUEL
29.12.2021 Aeden TABALIT

Décès

07.12.2021 Jocelyne LABITE veuve PARAGOT
27.12.2021 Christiane JURÉ veuve PROVÔTS

URBANISME

jusqu'au 31 janvier 2022

Autorisations
délivrées

Déclarations préalables

DUROUX Romain 46 rue des Hauts de Fresnay
FARCHACH Mohammed 72 rue de Bailleau
Consort RITOUET 2 route du Bois de Lèves
SCI VINGT-TROIS 23 rue de Josaphat
GRAINDORGE Patrick 2 rue de la Chacatière
DAUVILLIER Vincent 33 route de Chavannes
Habitat Eurélien 7 rue de la Chacatière

BORDERON Aurélie 19 rue Nelson Mandela
ZAKNOUNE Antoine 22 rue Alphonse Jacquet
DIEU Jean-Pierre 3 rue de la Butte Verte
COTHEREAU Jean 34 avenue de la Paix
OPEN ENERGIE 2 B rue du Mousseau
PLAY Nicolas 17 rue Louise Michel
KERRIEN Pierre- André 7 rue Pablo Néruda
FARCHACH Mohammed 72 rue de Bailleau

PARNAUDEAU Marie 18 rue Alphonse Jacquet

HUBERT / SERGENT Chemin des Graviers du Rigeard
DIAS Ludovic 44 Ter avenue de la Paix
LEROY Teddy 2 allée des Graviers
PICHÉREAU Angélique 14 avenue de la Paix

Modification baie vitrée + volets
Travaux aménagement combles
Division parcellaire pour construire
Agrandissement vélux + 2 vélux
Rénovation d'un bâtiment
Construction d'une véranda
REFUS dépose cabanon + Clôture
treillis soudé + Portail
Garage et carport
Création portail entrée en aluminium
Suppression thuyas / clôture
Remplacement portail et portillon
27 panneaux photovoltaïques
OPPOSITION abri de jardin
Vélux
OPPOSITION portail électrique
couissant + mur de clôture
ANNULATION DE LA DP Rénova-
tion globale maison + Ajout pièce
Piscine
Démolition mur / portail avec clôture
Remplacement fenêtres et volets
Changement fenêtre, porte sur rue

CHAPPE Jean-Paul 2 allée des Iris
MIGNON Maël 76 route de Chavannes
GAUDICHAU Christel 26 rue du Bout du Val
GASCH Fabrice 13 rue de la Voie Romaine
GODMER Guillaume 22 avenue Soutine
MARX Guy 2 rue Alphonse Jacquet
FEUGERE Clément 55 rue de Josaphat
GOURDON Alain 93 avenue de la Paix
RIGAUD Philippe 339 rue de la Butte Verte

COMPPEY Yohan 31 rue de Bailleau
CREDIT AGRICOLE 53 avenue de la Paix
Autorisation de travaux
Ville de Lèves
Permis de construire
Ville de Lèves

CLAVERE Norbert 15 rue du Bout du Val
BROUARD Benjamin 138 route de Chavannes

LE FEVRE Philippe 72 rue de Bailleau
LE BLOAS Christelle 1 allée des Graviers
CONCEPT PROMOTION 72 avenue de la Paix
CHALLENGER ACTIVITES Avenue de la Paix

Ravalement de façade
Réfection toiture / 4 vélux / pignons
Pose 4 vélux
Remplacement portail
Extension maison
Réfection mur de clôture
Ajout vélux
Chambre / 2 vélux et chassis en pignon
OPPOSITION Edification d'un mur
en dale béton
Fenêtres, volets, porte garage / façade
Pose enseigne

Rénovation Espace Soutine +
Construction école de musique
Rénovation Espace Soutine +
Construction école de musique
Piscine / serre / vestiaire / garage
REFUS Construction maison d'hab-
itation + Institut de beauté
Construction maison individuelle
Menuiseries et toitures
Divers modifications
Création 16 terrains à bâtir avec espaces verts

Autorisations
en instruction

Autorisations de travaux

Crédit Agricole 53 avenue de la Paix

Déclarations préalables

MORGANTI Gilles 2 rue Flora Tristan
LEROY Laurent 8 rue de Bailleau
VF IMMO M. TRIDAT 20 rue Alphonse Jacquet
VF IMMO M. TRIDAT 20 rue Alphonse Jacquet
FEREY Arnaud 5 Chemin de Dreux
Crédit Agricole 53 avenue de la Paix
Foncier Immo 28 4 rue de Bailleau

POULLARD Stéphane 7 et 9 rue des Grands Prés

Réaménagement d'une agence
bancaire.

Piscine
Réhausse clôture
Isolation extérieur et façade
Isolation extérieure / bardage sur garage
Vélux / Clôture et grillage muret
Réaménagement d'une agence bancaire
Division parcellaire pour
construire
Aménagement des 3^{ème} et 4^{ème} étages

Permis de construire

LORIOT Julien 73 Ter route de Chavannes
PARNAUDEAU Marie 18 rue Alphonse Jacquet
TOUBA Michel 33 avenue de la Paix
LECLERE Benjamin 119 / 121 route de Chavannes

SCCV Domaine de Mathilde 9 rue de la Butte Celtique

SCCV AR CARMAL 5 Bis rue de Longsault

POULLARD Stéphane 7 et 9 rue des Grands Prés

Extension maison, garage accolé
Rénovation maison / Ajout pièce
Extension maison existante
Construction 3 maisons indivi-
duelles, PC valant division
Construction 48 maisons
individuelles
Construction d'un ensemble
résidentiel (100 logements)
Aménagement des 3^{ème} et 4^{ème}
étages existants

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

1. Exercice 2021 - Budget Soutine Décision modificative 1 - Annexe

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission générale en date du 6 décembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (Mmes GUILLET, GONZALEZ-RUIZ, IZEL et M. GILLOT),

AUTORISE la modification des crédits tels que mentionnés en annexe.

2. Exercice 2021 - Budget Ville de Lèves Décision modificative 2 - Annexe

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L.

1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Ces derniers ne portent que sur la section d'investissement.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission générale en date du 6 décembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (Mmes GUILLET, GONZALEZ-RUIZ, IZEL et M. GILLOT),

AUTORISE les ouvertures et transferts de crédits tels que mentionnés en annexe.

3. Exercice 2021 - Créances irrécouvrables – Effacement de dettes

Le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Ainsi, l'instruction comptable M14 fait la distinction entre des

créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement et les autres créances à admettre en non-valeur.

L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de la constater.

Suite à une liquidation judiciaire, le tribunal de commerce a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de l'association, entraînant ainsi à l'effacement de la dette.

Cette dette correspondant à un impayé de location à l'Espace Soutine en septembre 2018 est d'un montant global de 1 550 euros. Elle fera l'objet d'une inscription d'une dépense au compte 6542.

VU la demande d'effacement de dettes émise par le comptable public,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2021 au chapitre 65, compte 6542 « créances éteintes »,

VU la commission générale en date du 6 décembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE l'effacement de la dette pour un montant de 1 550 euros, sur décision du tribunal de commerce,

DIT que la dépense correspondante sera constatée au budget 2021, chapitre 65- compte 6542 « créances éteintes ».

4. Débat d'orientations budgétaires 2022-2024 - Annexe

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2312-1,

CONSIDERANT qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

VU la commission générale en date du 6 décembre 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2022-2024 de la commune de Lèves et ci annexé.

5. Exercice 2022 - Budget Ville de Lèves – Autorisation de monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget 2021 avant l'adoption du budget principal.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission générale en date du 6 décembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette dont le détail est comme suit :

Chapitres	Budget 2021 en euros	Autorisation de dépenses 2022 en euros
16	355 403	88 850,75
20	37 709,33	9 427,33
21	4 861 786,19	1 215 446,55
23	17 331,72	4 332,93

6. Personnel communal – Création d'un poste administratif à 35 heures

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, la commune souhaite recruter, en 2022, un agent en contrat à durée déterminée pour une période de 6 mois.

Le recrutement se fera sur un emploi non permanent au grade de rédacteur au 1^{er} échelon.

Il convient de créer un poste de rédacteur, sur un emploi non permanent, en contrat à durée déterminée, relevant de la catégorie hiérarchique B à raison de 35 heures/hebdomadaire pour une durée de 6 mois.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 1,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022,

VU la commission générale du 6 décembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la création d'un poste au grade de rédacteur à hauteur de 35 heures/hebdomadaire,

HABILITE l'autorité territoriale à recruter un agent pour pourvoir cet emploi,

AUTORISE monsieur le Maire à signer le contrat correspondant selon les modalités fixées ci-dessus.



Retrouvez les séances du Conseil municipal sur le **Youtube live de la ville** et l'intégralité des comptes rendus sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

Lors de sa dernière séance en date du 7 février, le conseil municipal a voté pour la 8^{ème} année consécutive la baisse de ses taux d'imposition. Pour la première fois, l'opposition a voté pour cette décision, qui devient ainsi unanime. Nous nous en réjouissons.

Depuis notre première élection en 2014, ce seront au total 500 000 euros cumulés qui vous auront été rendus. Plus qu'un symbole, cette baisse des impôts est pour nous le garant du respect d'un engagement pris devant vous et celui de la bonne tenue de nos comptes publics.

Nous continuerons, en 2022, à gérer chaque euro de manière responsable, à investir fortement pour entretenir et moderniser nos équipements publics, tout en sécurisant durablement notre dette. Les besoins sont nombreux, vous nous le dites régulièrement, et nous entendons y répondre favorablement, dans la mesure du possible.

Mais si nos efforts ont été importants ces dernières années pour redresser une situation financière que nous avons retrouvée exsangue, nos marges de manœuvre risquent de continuer à s'amenuiser ces prochaines années, après avoir subi une forte baisse des dotations de l'Etat, et alors que la suppression de la taxe d'habitation, payée par le déficit, nous réduit notre liberté de gestion.

Les politiques nationales ne sont pas sans conséquences sur les budgets des communes, et la période qui vient est forte d'incertitudes. Il n'est alors pas temps de créer de nouveaux postes, surtout lorsque ceux-ci ne répondent qu'à des besoins conjoncturels peu identifiés, mais bien de faire preuve de prudence et de continuer à organiser de manière optimale et adaptée les différents services de la commune.

C'est pourquoi nous vous invitons à être attentifs aux programmes, et avec eux les promesses électorales, qui vous seront présentés lors des prochaines élections présidentielles. Le résultat aura, aussi, ses conséquences concrètes sur la vie des communes pour ces prochaines années.

OPPOSITION

Le 14 février 2022

Une minorité trop souvent exclue des débats

C'est sur une affichette collée en début d'année sur sa porte d'entrée que vous avez découvert la fermeture définitive de l'agence postale le 22 janvier.

Mr le maire et ses adjoints, sans nul doute informés depuis plusieurs mois, se sont bien gardés d'annoncer la nouvelle aux Lévois et à l'ensemble des élus.

Une négociation a-t-elle été tentée pour maintenir le service avec une agence postale communale dotée d'une participation financière de la Poste aux frais de fonctionnement et d'investissement, comme ce qui est prévu à Saint-Georges-sur-Eure ?

A Barjouville, le service postal est assuré par un agent communal dans les locaux et aux horaires d'ouverture de la mairie.

A Lèves, le maire a choisi de laisser La Poste négocier avec CARREFOUR EXPRESS qui assure l'essentiel des opérations sur des horaires élargis 7 jours sur 7. Cette amplitude horaire est appréciable pour les usagers et nous souhaitons que les services proposés répondent pleinement aux attentes.

Pour autant, nous déplorons l'absence de communication de la mairie vers ses élus au sujet du projet de fermeture du bureau de Poste.

Ce manque de communication ou de transparence avec tous les élus est une réalité trop souvent observée.

Rappelons-nous la décision prise en 2020 de fermer l'accueil de la mairie l'après-midi. La consultation n'a jamais été engagée avec les élus minoritaires.

D'autres projets qui impactent la vie quotidienne des Lévois sont actuellement à l'étude par la municipalité : la configuration du carrefour du centre-ville et l'aménagement du cœur de ville. Sur ces sujets, la mairie a donné la parole aux habitants l'été dernier dans une consultation citoyenne. Comme plusieurs Lévois, notre groupe a apporté des propositions. Depuis, aucune commission ne s'est réunie pour en faire la synthèse et débattre sur les idées suggérées par la population.

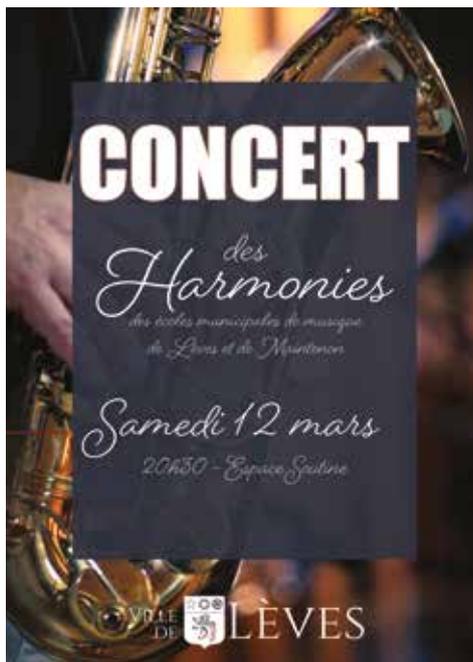
Pour nous contacter :

06 81 40 95 42

demainleves@gmail.com

LES ELUS de la minorité

LÈV'ENTS



MARS

SAMEDI 05 MARS

Concert The Soul Seeders

21h - espace Soutine

Tarif unique : 15€ - réservation : 02 37 180 180 /
espacesoutine@leves.fr / Billetterie en ligne sur leves.fr

SAMEDI 12 MARS

Concert d'harmonies de Lèves et Maintenon

20h30 - espace Soutine

Ouvert à tous - réservation sur espacesoutine@leves.fr

JEUDI 17 MARS

Bako's family et Birek Lokar et ses boogie messengers
Concert organisé dans le cadre du Festival Jazz de mars
20h30 - espace Soutine

Tarifs : plein 20€ / réduit 12€ - Réservation sur jazzdemars.com

SAMEDI 19 MARS

Cérémonie : 60^{ème} anniversaire du Cessez-le-feu en Algérie
Rassemblement à 10h devant le cimetière

SAMEDI 26 MARS

Concert "face à Fasces"
par les classes de flûte de Lèves et Luisant
17h - préau de l'école Jules Vallain

SAMEDI 26 MARS

Concert organisé par Country 99

Martha Fields Trio et Mister Mat

20h - espace Soutine

Tarif : 25€ - Résa : country99leves@gmail.com / 06 24 97 42 24

AVRIL

VENDREDI 1^{ER} AVRIL

Masterclass avec Nicolas Folmer

La masterclass est un moment unique d'échange avec un artiste. Autour des compositions de Nicolas Folmer (et en amont de son concert qui rendra hommage à Miles Davis) les élèves vivront un moment privilégié avec l'un des meilleurs trompettistes actuels de la scène jazz.

18h30 à 20h30 - espace Soutine

Tarif : 15€ (gratuit pour les élèves des écoles de musique de Lèves et Lucé)

SAMEDI 02 AVRIL

Concert jazz de mars avec Nicolas Folmer

Après un hommage très remarqué à Miles Davis, le trompettiste Nicolas Folmer revient avec sa dream team (Laurent Coulondre, Stéphane Huchard, ...) présenter son nouvel album BREATHE. Une nouvelle respiration et l'aspiration à un monde plus humaniste, plus apaisé et mieux partagé. Des sons très actuels, des arrangements tout en finesse, une trompette tout en douceur ouvrent la voie vers un monde moins terre-à-terre, davantage aquatique ou spatial selon les moments d'inspiration !

20h30 - espace Soutine

Tarifs : plein 19€ / réduit 16€

réservation en ligne sur leves.fr et sur jazzdemars.com





99 COUNTRY

CONCERT

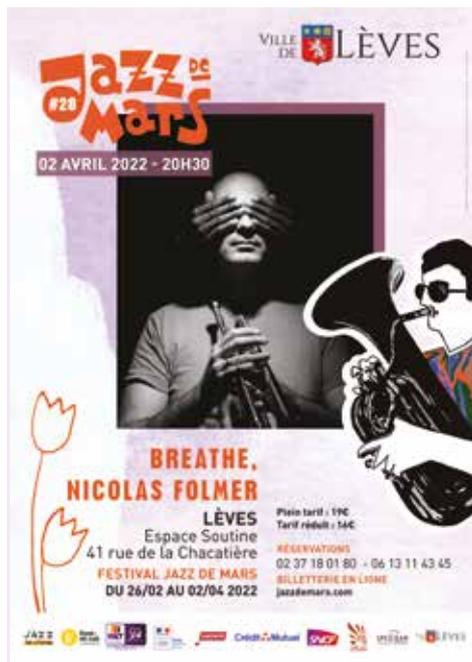
Samedi 26 Mars 2022 - 20h
Espace Soutine - Lèves 28

Places assises 25€

Martha Field
Mister Mat

Country 99
Réservation : country99leves@gmail.com
06.24.97.42.24 / 06.26.07.02.85
Pass vaccinal obligatoire

VILLE DE LÈVES



VILLE DE LÈVES

JAZZ DE MARS

02 AVRIL 2022 - 20H30

BREATHE, NICOLAS FOLMER

LÈVES
Espace Soutine
41 rue de la Chacatière
FESTIVAL JAZZ DE MARS
DU 26/02 AU 02/04 2022

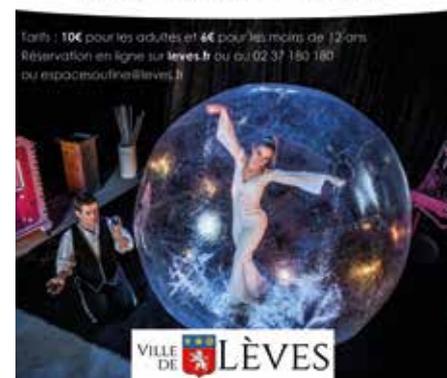
Plin tarif : 19€
Tarif réduit : 14€

RÉSERVATIONS
02 37 18 01 80 - 06 13 11 43 45
BILLETTERIE EN LIGNE
jazzdemars.com

LA PETITE FILLE AUX BALLONS

Spectacle pour enfants

Dimanche 03 avril
15h30 - espace Soutine



Tarif : 10€ pour les adultes et 6€ pour les moins de 12 ans
Réservation en ligne sur leves.fr ou au 02 37 180 180 ou espacesoutine@leves.fr

VILLE DE LÈVES

DIMANCHE 03 AVRIL

La petite fille aux ballons

Flavio, le jongleur, se sent seul dans son cabaret...

Mais qui est donc cette jeune fille aux multiples facettes qui vient le perturber ? Poupée farceuse, acrobate poétique, danseuse aérienne, ne serait-ce pas la petite fille aux ballons ? Flavio voudra-t-il la faire disparaître dans sa boîte magique ? Au-delà des prouesses visuelles, ce spectacle emporte le public au cœur d'une véritable histoire féerique ! Mélange subtil de jonglerie, cerceau et tissu aériens, grande illusion, acrobatie et comédie !

15h30 - espace Soutine

Tarif : 10€ pour les adultes / 6€ pour les moins de 12 ans

Réservation en ligne sur leves.fr ou au 02 37 180 180 ou sur espacesoutine@leves.fr.

LUNDI 04 AVRIL

Réunion publique Coeur de village

19h - espace Soutine

JEUDI 07 AVRIL

Conseil municipal

20h30 - mairie, salle du Conseil

Retransmission en direct sur le Youtube de la ville

DU LUNDI 11 AU SAMEDI 16 AVRIL

Distribution sacs poubelles par Chartres métropole

lundi de 12h30 à 17h30 / du mardi au vendredi de 9h à 17h30

/ samedi de 9h à 12h30

DU MARDI 19 AU VENDREDI 22 AVRIL

Stage de théâtre organisé par la compagnie 13.8

Ce stage, ouvert à tous, est le moyen de se retrouver, de créer du lien, de rencontrer et de jouer !

Horaires : de 9h30 à 12h30 (1^{er} groupe de 14 personnes) et de 14h à 17h (2^{ème} groupe de 14 personnes)

Tarif : 150€ pour 5 demi-journées

réservation : espacesoutine@leves.fr

VENDREDI 29 AVRIL

Théâtre "Inconnu à cette adresse" par la compagnie 13.8

Une correspondance devenu célèbre entre deux hommes, de 1932 à 1934. Des amis qui travaillent ensemble dans le monde de l'art. Max est américain, Martin est allemand. L'un rentre dans son pays quand Hitler prend le pouvoir l'autre suit les événements, notamment par l'intermédiaire de sa sœur restée sur place.

20h30 - espace Soutine

Tarifs : 13€ / 8€ pour les moins de 12 ans - réservation en ligne sur leves.fr

SAMEDI 30 AVRIL

Comédie musicale celtique et burlesque

par la troupe du Celtic Fairy

20h30 - Espace Soutine / Tarif : 15€

Contact/résa : 02 37 180 180 / espacesoutine@leves.fr

Billetterie en ligne sur leves.fr



Les événements sont susceptibles d'être modifiés ou annulés en fonction de la situation sanitaire. Retrouvez toute l'actualité de la commune sur leves.fr

VILLE
DE



LÈVES

Jazz DE #28 Mars

02 AVRIL 2022 - 20H30



BREATHE, NICOLAS FOLMER

LÈVES

Espace Soutine
41 rue de la Chacatière

FESTIVAL JAZZ DE MARS
DU 26/02 AU 02/04 2022

Plein tarif : 19€
Tarif réduit : 16€

RÉSERVATIONS

02 37 18 01 80 - 06 13 11 43 45

BILLETTERIE EN LIGNE

jazzdemars.com

JAZZ
EN LOIRE

Eure-
et-Loir



sacem

Crédit Mutuel

SNCF



SPEDIDAM

VILLE DE LÈVES